

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 13 mars 2017**

Le lundi treize mars deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Mariages de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Jacques LEGENDRE, M. Emmanuel MESSAS, M. Jérémy REDLER, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Laurence THOUIN, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Joséphine DE BEUCORPS, M. Christophe GIRBE, M. Michaël MIGUERES, M. Thomas LAURET, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL, M. David ALPHAND.

Absents ayant donné procuration:

Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Julie BOILLLOT, Mme Hélène ZWANG

Étaient excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Valérie KHOURY, Mme Véronique BUCAILLE, M. Marc LUMBROSO.

Ordre du jour :

- **162017013** Désignation du secrétaire de séance.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **162017014** Adoption du Compte Rendu de la séance du 16 janvier 2017.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **162017015** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 10 mars 2017.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **Communication : Compte Rendu d'activité des Conseils de Quartiers pour 2016. Laurence THOUIN, Hanna SEBBAH, Julie BOILLOT, Jérémy REDLER, Pierre GABORIAU.**

- **2017 DEVE 33** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DEVE 48** Mise à disposition de services et de moyens entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées – Convention relative à l'entretien des jardins des musées.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DEVE 55** Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques – adoption d'une nouvelle Charte téléphonie mobile et création du Comité d'orientation OndesParis.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DEVE 60** Mise à disposition des Mairies d'arrondissement de « kits de jardinage » pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DEVE 63** Communication sur le lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DEVE 70** Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'événement BiodiversiTerre, entre la Ville de Paris, la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DFA 13** Signature d'une convention d'occupation du domaine public relative à l'occupation et à l'exploitation du bâtiment situé 6 avenue du Mahatma Gandhi (16<sup>e</sup>) – ancien MATP.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **2017 DFA 23** Signature d'une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DFA 25** Jardin d'Acclimatation (16<sup>e</sup>) – Avenant n°1 à la convention de délégation de service public du 6 octobre 2016.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **2017 DPE 21** Création de deux cycles de travail (saisonnier et en journée) pour des personnels ouvriers du STPP et modification de la délibération 2001 DPE 150-2 définissant le travail en roulement « 7 h 42 ».

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DFPE 27** Subventions de fonctionnement (1.381.970 euros), subvention d'équipement (297.238 euros) et avenants avec l'association U.D.A.F (9<sup>e</sup>) pour ses neuf établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2017 DASCO 16** Lycée municipal René Cassin (16<sup>e</sup>) – Dotation complémentaire de fonctionnement (2.350 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DAE 100** Subvention (700 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Mozart pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (16<sup>e</sup>).

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2017 DAE 114** Subvention (5.000 euros) au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (16<sup>e</sup>).

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2017 DU 98** Constitution d'une servitude à usage d'issue de secours sur la propriété communale 24 rue de Lübeck (16<sup>e</sup>).

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

- **2017 DDCT 27** Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris.

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

- **2017 DAC 667** Subventions (925.000 euros) et conventions avec 30 sociétés et 1 association.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2017 DAC 772** Avenant à la convention de mécénat passée avec l'Association Diocésaine de Paris pour l'opération de relevage de l'orgue de tribune de l'église Notre-Dame d'Auteuil (16<sup>e</sup>).

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2017 DFA 24** Protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture et de la Communication relatif à l'ancien Musée des Arts et des Traditions Populaires.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **2017 DAC 463** Subventions (19.400 euros) à dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

**M. Thierry MARTIN rapporteur.**

#### **Projets de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement**

- **2017 DEVE 1-G** Subventions (208.500 euros) et conventions avec 3 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la petite ceinture ferroviaire (13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DASCO 15-G** Collèges publics parisiens – Subventions d'équipement (1.692.650 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASES 39-G** Subvention (522.000 euros) relative au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes migrantes et réfugiées et de personnes et de familles démunies à Paris.

**M. Jacques LEGENDRE rapporteur.**

- **V162017036** Vœu que le stade Jean Bouin devienne principalement un stade de rugby conformément aux engagements de la Mairie de Paris

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h.

- **162017013** Désignation du secrétaire de séance.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme DE BEAUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- **162017015** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 10 mars 2017.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN indique que le vœu relatif aux subventions accordées aux associations sportives scolaires est retiré de l'ordre du jour complémentaire, car la délibération à laquelle il se réfère n'est pas, à ce jour, finalisée.

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 10 mars 2017.

- **162017014** Adoption du Compte Rendu de la séance du 16 janvier 2017.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 16 janvier 2017.

- **Communication : Compte Rendu d'activité des Conseils de Quartiers pour 2016. Laurence THOUIN, Hanna SEBBAH, Julie BOILLOT, Jérémy REDLER, Pierre GABORIAU.**

M. REDLER, conseiller du quartier Dauphine, se réjouit de l'activité du Conseil de quartier Dauphine et souligne son étroite collaboration avec le Conseil de quartier Chaillot, qui s'explique par l'existence de problématiques communes.

Il dit que deux Conseils de quartier importants se sont tenus en 2016. L'un a traité de la sécurité ; l'autre de la biodiversité.

Il annonce que deux projets d'investissement ont été votés :

- Des jeux pour le square Claude Debussy ;
- Des agrès sportifs pour le square du Général Anselin.

Il précise que tous les Conseils de quartier ont participé à la fête de Noël en finançant un père Noël qui s'est déplacé dans les rues du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. REDLER indique que le Conseil de quartier Dauphine a un solde de budget de fonctionnement de 8.500 euros et un déficit de 1.289 euros.

M. GABORIAU, conseiller du quartier Chaillot, explique qu'à la suite d'un débat animé, le Conseil de quartier Chaillot a voté pour l'installation d'un mini-stade de football pour les scolaires, dans le square Jefferson, sur la place des États-Unis, ce qui a réjoui l'ensemble des parents d'élèves ainsi que le corps enseignant. Afin de satisfaire les personnes qui étaient opposées à ce projet, les bancs sont

maintenus pour les personnes âgées, en journée, quand les enfants ne sont pas là. Le caractère verdoyant du square et les espaces propices aux pique-niques sont préservés, et la propreté et la sécurité des lieux sont garanties.

M. GABORIAU dit que le budget annuel du Conseil de quartier Chaillot est de :

- 3.306 euros pour le budget de fonctionnement ;
- 8.264 euros pour le budget d'investissement.

M. GABORIAU rappelle que le Conseil de quartier Chaillot a participé au financement de structures modulables et d'éléments de cuisine pour la crèche Lauriston, à la demande de Mme BOËLLE. Des structures d'éveil ont également été financées à la halte-garderie de Chaillot. Du matériel de sonorisation, des tentes et des présentoirs ont aussi été financés pour le Conseil de quartier. Enfin un budget de 5.000 euros a été alloué à l'agrandissement de l'aire de jeux du square Jefferson.

M. GABORIAU invite ses collègues à lui proposer des projets d'investissement, car le Conseil de quartier Chaillot dispose toujours des fonds.

Mme THOUIN, conseillère du quartier Auteuil Sud, dit que le Conseil de quartier Auteuil Sud s'est réuni à deux occasions en 2016, pour parler de la sécurité avant l'Euro 2016, et des parcs et jardins, et a organisé les animations suivantes :

- Le ciné-club, dont certaines séances ont été réservées aux enfants, pendant les vacances de Pâques, et d'autres aux adultes (cycle « Art ») ;
- La chasse aux œufs dans le parc Sainte-Périne ;
- Le vide-grenier dans le parc Sainte-Périne ;
- Le « père Noël se promène dans le 16<sup>e</sup> arrondissement », en collaboration avec les autres Conseils de quartier.

Par ailleurs, le Conseil de quartier Auteuil Sud a financé :

- Des tableaux numériques pour les écoles Chardon Lagache et Boileau ;
- Du matériel pour le Conseil de quartier (sonorisation, tentes et présentoirs).

Mme DE BEAUCORPS, conseillère du quartier Auteuil Nord, informe l'assemblée que le Conseil de quartier Auteuil Nord s'est réuni le 14 avril 2016 et le 13 novembre 2016. Il a soutenu deux animations :

- La chasse aux œufs, en partenariat avec le Conseil de quartier Auteuil Sud ;
- « Le père Noël se promène dans le 16<sup>e</sup> arrondissement ».

Deux projets d'investissement pour les crèches ont été financés, à hauteur de :

- 6.700 euros pour la crèche Prokofiev ;
- 8.371 euros pour la crèche Rodin.

Elle indique que le Conseil de quartier suivant se tiendra le 23 mars 2017.

Mme SEBBAH, conseillère du quartier Muette Nord et Muette Sud, dit que deux réunions portant sur les parcs et espaces verts ont été organisées à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement en 2016.

Elle ajoute que le Conseil de quartier Muette Nord et Muette Sud a financé :

- Des jeux pour la crèche du Trocadéro, à la demande de Mme BOËLLE ;
- Une chasse aux œufs dans le parc de Passy, à Pâques ;

- Le cinéma en plein air organisé en juillet dans le jardin du Ranelagh, qui a rencontré un vif succès (300 personnes) ;
  - Le Troc-Livres, organisé tous les ans au jardin du Ranelagh au mois de septembre ;
  - Une animation de Noël, en collaboration avec les différents Conseils de quartier.
- **2017 DFA 13** Signature d'une convention d'occupation du domaine public relative à l'occupation et à l'exploitation du bâtiment situé 6 avenue du Mahatma Gandhi (16<sup>e</sup>) – ancien MATP.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **2017 DFA 24** Protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture et de la Communication relatif à l'ancien Musée des Arts et des Traditions Populaires.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **2017 DFA 25** Jardin d'Acclimatation (16<sup>e</sup>) – Avenant n°1 à la convention de délégation de service public du 6 octobre 2016.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN souhaite que les délibérations 2017 DFA 13, 2017 DFA 24 et 2017 DFA 25 soient rapportées simultanément, car elles concernent le même projet.

M. GOASGUEN indique que la presse a abondamment parlé de ces trois délibérations et remarque que, pour une fois, la Fondation Louis Vuitton a adressé son projet à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement avant d'en faire part à la presse.

M. GOASGUEN estime que ce projet est bon. Il nécessitera certes des travaux de désamiantage qui semblent considérables, mais qui devraient s'atténuer avec le temps, car le secteur privé agit souvent plus vite que le secteur public, pour moins cher.

M. GOASGUEN considère que ce projet est bénéfique pour la façade sud du Bois de Boulogne, car aucune nouvelle concession en dur ne sera construite, ce qui était son souhait.

La Fondation Louis Vuitton a acquis le Musée des Arts et des Traditions Populaires, à la suite d'une négociation avec la Ville de Paris qui s'est bien déroulée.

La rénovation de ce musée, qui était difficilement démolissable en raison de son classement particulier, est un atout pour le 16<sup>e</sup> arrondissement. M. GOASGUEN pense donc que la Ville de Paris a inopinément fait un cadeau au 16<sup>e</sup> arrondissement.

Pour M. GOASGUEN, reste à se poser la question de l'accès au musée.

M. LAURET est heureux que M. GOASGUEN voie ce projet comme une initiative intéressante pour Paris et le 16<sup>e</sup> arrondissement. Il rappelle que M. GOASGUEN proposait la création d'un centre d'hébergement d'urgence dans ce lieu.

D'après M. LAURET, ce projet d'intérêt national est en synergie avec la Fondation Louis Vuitton et le Jardin d'Acclimatation, puisqu'il est également prévu un théâtre de verdure dont la scène pourrait s'ouvrir sur le Jardin d'Acclimatation.

M. LAURET constate que ce projet de plusieurs millions d'euros est financé par le privé et préserve donc les deniers du contribuable. Sa cohérence d'ensemble est appréciable.

M. LAURET ajoute que si la consultation a été tardive, la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a tout de même été informée.

M. GOASGUEN observe que le Président de la République inaugure ce projet alors qu'il n'a pas encore été voté.

M. GABORIAU complète l'intervention de M. GOASGUEN en précisant que la convention de 50 ans est exceptionnelle, compte tenu du montant des travaux à réaliser (158 millions d'euros). Il estime que la Ville de Paris a bien négocié avec l'État pour obtenir 10 millions d'euros qui sont versés à LVMH pour commencer les travaux. Selon M. GABORIAU, un bon équilibre semble avoir été trouvé.

M. GABORIAU souligne par ailleurs la promotion des métiers d'excellence et de la préservation du patrimoine dans ce projet, en complément du développement des activités culturelles.

Il précise enfin que deux grandes salles seront créées pour accueillir des événements et qu'il y aura un restaurant exceptionnel au dernier étage.

M. GABORIAU conclut son intervention en disant que c'est un très beau projet.

M. GOASGUEN ajoute que le projet a été bien pensé même sur le plan des activités internes. Pour M. GOASGUEN, l'architecte Frank GEHRY a relevé le défi de rénover un bâtiment qui était presque classé.

Le projet de délibération 2017 DFA 13 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération 2017 DFA 24 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération 2017 DFA 25 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DEVE 33** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI précise que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, à l'occasion de réunions sur la biodiversité, a travaillé à de multiples reprises sur le dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s qui permet de diffuser des pratiques de jardinage auprès des Parisiens qui jardinent sur leurs balcons, leurs terrasses ou dans les jardins partagés.

Elle informe l'assemblée qu'une campagne de sensibilisation, accompagnée d'une distribution de larves de coccinelles, est envisagée au printemps 2017. La coccinelle *adalia bipunctata*, dont les larves sont les plus résistantes et les plus efficaces face aux pucerons, a été retenue.

La Ville de Paris prévoit un budget de 10.600 euros pour ce dispositif de subventionnement.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DEVE 33 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DEVE 48** Mise à disposition de services et de moyens entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées – Convention relative à l'entretien des jardins des musées.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI dit que cette délibération vise à autoriser la Maire de Paris à signer une convention pour la mise à disposition de services et de moyens pour l'entretien et le suivi phytosanitaire des arbres et des jardins des musées qui sont normalement gérés par Paris Musées.

La délibération concerne les jardins ouverts au public, comme celui de la maison de Balzac, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que ceux ouverts aux visiteurs des musées.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DEVE 48 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DEVE 55** Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques – adoption d'une nouvelle Charte téléphonie mobile et création du Comité d'orientation OndesParis.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI indique que l'enjeu de la Charte téléphonie mobile est de garantir la modération et la transparence des niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques liées à la téléphonie mobile, tout en garantissant un niveau élevé de couverture et de service.

Mme BALDINI rappelle que la Ville de Paris a signé une première charte, sur cette base, avec les opérateurs en 2003, qui a ensuite été renouvelée en 2005 et en 2012.

Mme BALDINI précise que l'Anses confirme l'absence de risques liés aux antennes relais, en dessous des valeurs réglementaires, mais préconise, à titre de précaution, la maîtrise de l'exposition des personnes, aussi bien en matière d'exposition aux ondes émises par les antennes relais que par les terminaux.

Mme BALDINI dit que la nouvelle charte propose d'abaisser le seuil maximal d'exposition à 5 volts par mètre, au lieu des 7 volts par mètre retenus dans la charte précédente. Elle ajoute que le dispositif favorisant les mesures de contrôle chez les particuliers, ainsi que les campagnes de mesures dans les établissements municipaux, est reconduit, ce qui est positif.

Elle précise que la charte prévoit par ailleurs un délai supplémentaire d'un mois pour l'instruction locale des dossiers et un droit d'appel de la Mairie d'arrondissement pour les dossiers ayant reçu un accord, mais posant problème par la suite. Enfin, le dispositif d'information est renforcé car souvent, les riverains ne réagissent à l'installation d'une antenne qu'une fois les travaux d'installation démarrés.

Mme BALDINI souligne que la Mairie d'arrondissement donne seulement un avis consultatif sur la pose des antennes.

Pour M. LAURET, ce sujet délicat témoigne de la difficulté à trouver le bon équilibre entre le nombre d'antennes et leur puissance, permettant une bonne couverture téléphonique, et la modération d'exposition aux ondes.

Il indique que le seuil de 5 volts par mètre permet à Paris d'être la capitale avec le seuil le plus bas d'Europe. Les desiratas de l'ensemble de la majorité municipale – dont les Verts notamment – et le principe de précaution ont été pris en compte, ainsi que la nécessité d'une bonne couverture téléphonique. L'objectif est d'éviter la multiplication des antennes, dans un contexte où le trafic double chaque année, avec le développement des smartphones, de la 4G et de la 5G bientôt.

Mme BALDINI précise qu'à Paris, le gros problème concerne le déploiement des antennes 4G, qui sont très grosses et chères, et que tous les opérateurs veulent avoir. Mme BALDINI ne comprend pas pourquoi il n'existe pas un réseau commun à tous les opérateurs, comme c'est le cas pour ERDF ou GRDF.

Le projet de délibération 2017 DEVE 55 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DEVE 60** Mise à disposition des Mairies d'arrondissement de « kits de jardinage » pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI signale que cette délibération concerne à nouveau la biodiversité et de jardinage : 200 kits de jardinage, avec des outils de base et d'autres plus spécifiques, doivent être mis à disposition des Parisiens dans les mairies d'arrondissement. Les mairies d'arrondissement organiseront les prêts aux habitants, qui devront rendre le matériel après son utilisation.

Le projet de délibération 2017 DEVE 60 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DEVE 63** Communication sur le lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI explique que deux appels à projets ont été lancés en février 2017 dans le cadre du projet « Main verte », portant respectivement sur les thèmes « Accueillir un jardin » et « Récupérateur d'eau ». Les associations souhaitant répondre à un de ces appels à projets peuvent le faire jusqu'à la fin mars 2017, en déposant leur dossier sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

En ce qui concerne les jardins partagés, Mme BALDINI constate que le 16<sup>e</sup> arrondissement progresse, même si les jardins partagés n'y sont pas encore très nombreux. Elle informe l'assemblée qu'un jardin partagé sera ouvert dans le square Sainte-Périne et qu'un autre projet existe à la Porte de Saint-Cloud, à chaque fois grâce à des associations très dynamiques. Malheureusement, au square Parodi, la situation reste bloquée.

Mme BALDINI dit que les jardins partagés sont des projets difficiles à porter, car des volontaires doivent accepter d'ouvrir les jardins le week-end. Or, rares sont ceux qui l'acceptent.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DEVE 63 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DEVE 70** Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'événement BiodiversiTerre, entre la Ville de Paris, la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI rappelle que la société Grand Public a réalisé la « Grande Moisson » sur les Champs Elysées à la fin des années 1980, qui avait rencontré un vif succès.

Mme BALDINI précise que ce projet consiste en l'installation d'une série de tableaux végétaux sur un parcours de 1,4 kilomètre sur l'avenue Foch. Ces tableaux doivent représenter une composante de la vie à la campagne (l'eau, la ferme, le labyrinthe, etc.). Cette promenade champêtre s'effectuera entre Paris et le Bois de Boulogne, pendant le week-end de la Pentecôte, ce qui ne sera pas trop gênant pour les riverains, car beaucoup de personnes partent de Paris pendant cette période. Les contre-allées de l'avenue Foch resteront ouvertes.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

M. GOASGUEN salue ce beau projet, qui diffère des immeubles proposés deux ans auparavant.

M. GOASGUEN pense que ce projet ne devrait pas poser de problème majeur, car les voies annexes resteront ouvertes et la Préfecture de Police semble pouvoir assurer ses devoirs supplémentaires liés à l'état d'urgence.

M. GOASGUEN rappelle que l'avenue Foch fait juridiquement partie du Bois de Boulogne. De tels événements permettent de le rappeler et d'éviter la potentielle survenue d'idées saugrenues à l'avenir.

M. GOASGUEN estime que le schéma proposé par M. Gad WEIL est très bien.

M. LAURET souligne que le PS avait retenu la végétalisation de l'avenue Foch pendant la campagne électorale, tout comme M. GOASGUEN. Cet événement pourrait être un aperçu de la possible végétalisation de cette avenue.

M. LAURET explique que la construction d'immeubles ne figurait pas dans le programme de campagne du PS, même si certains architectes ont pu en rêver.

M. GOASGUEN rétorque que certains Conseillers de Paris, désormais Ministres, en avaient aussi rêvé.

M. LAURET invite les riverains à se rendre sur place pour constater les bienfaits apportés par la végétalisation de l'avenue Foch.

M. GOASGUEN estime que cette initiative peut être intéressante. Néanmoins, il considère que cette expérience exceptionnelle ne correspond pas tout à fait à l'idée véhiculée de la végétalisation de l'avenue Foch, mise en avant par la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement et à laquelle la Mairie de Paris s'est ralliée. Pour M. GOASGUEN, la végétalisation doit avant tout améliorer la végétation existante sur l'avenue Foch, et non pas la recouvrir, car cela ne plairait pas nécessairement aux habitants. Avec ce projet, l'avenue Foch sera rétrécie et transformée, mais restera roulante.

M. GOASGUEN souligne que ce projet est très beau. C'est pourquoi il invite les élus à émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DEVE 70 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DPE 21** Création de deux cycles de travail (saisonnier et en journée) pour des personnels ouvriers du STPP et modification de la délibération 2001 DPE 150-2 définissant le travail en roulement « 7 h 42 ».

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI explique que les horaires du service Propreté doivent être adaptés, afin de permettre des interventions sur certaines zones en fin d'après-midi et en soirée, à certaines périodes de l'année. Entre le 15 juin et le 15 septembre, les équipes de l'après-midi travailleront désormais de 15 h 45 à 23 h 30.

Mme BALDINI dit que cette délibération vise à constituer des équipes travaillant en journée et à proposer une solution aux agents rencontrant des difficultés pour concilier leur vie professionnelle et leur vie privée, en raison des prises de service très tôt et des fins de service tardives.

Les horaires de travail seront désormais les suivants :

- de 8 h 50 à 17 heures, avec un repos fixe le samedi et le dimanche, ainsi qu'une pause méridienne entre 12 h 15 et 13 h 25, pour une durée journalière de 7 heures.

Mme BALDINI ajoute que ce projet permettra d'expérimenter la possibilité, pour des ateliers participant à la collecte des ordures ménagères, de fonctionner sur la base de l'ancien roulement, dit « 7 h 42 », avec des journées d'une durée homogène. Jusqu'alors, ces ateliers utilisaient le roulement dit « 6 heures 9 heures », à savoir des journées de 9 h 50 ou de 6 h 15. Cette évolution vise à réduire la pénibilité des journées de 9 h 50. Cette amélioration pour les personnels permet également de dégager des équipes supplémentaires pour réaliser des travaux en journée.

Mme BALDINI ne voit que des avantages à cette délibération et pense qu'il ne faut pas se priver d'améliorations qui permettent d'avoir une ville et un arrondissement plus propres.

M. LAURET remarque que ce projet part d'une bonne initiative qui vise à avoir des équipes présentes le soir, notamment dans les quartiers touristiques comme le Trocadéro. Ainsi, les ordures qui étaient traditionnellement ramassées le matin pourraient également l'être l'après-midi et le soir.

M. LAURET a rencontré l'équipe de nettoyage le samedi 11 mars 2017. Elle lui a fait part d'une diminution du nombre de réclamations portant sur les incivilités et les problèmes de dépôts d'ordures sauvages, même s'il en existe toujours.

Mme BALDINI déclare que les réclamations sont très variables en fonction des endroits, certains lieux étant toujours considérés par les riverains comme très sales. Ces derniers ne comprennent pas toujours que les lavages sont parfois interrompus à cause du risque de gel.

Mme BALDINI rappelle que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a acheté beaucoup de matériel, avant même l'obtention des 35.000 euros promis par M. Mao PENINOU, notamment des triporteurs et 6 vélos électriques qui permettent aux balayeurs d'arriver plus rapidement sur les lieux d'intervention. Ce matériel a également l'avantage de les valoriser et de les motiver, car il symbolise la reconnaissance de leur travail. D'autres investissements seront réalisés à l'avenir.

M. GOASGUEN salue l'optimisme de Mme BALDINI, mais reste sceptique sur ces avancées réalisées à petits pas. M. GOASGUEN estime que la question de la propreté doit être abordée de manière plus globale, car selon lui, les résultats ne sont pas à la hauteur de l'argent dépensé.

M. GOASGUEN n'est pas persuadé que les Parisiens soient davantage satisfaits de la propreté à Paris que par le passé, même si moins de plaintes sont formulées. M. GOASGUEN pense que les Parisiens s'accliment à la saleté.

Il dit que la situation dans les capitales étrangères ainsi que dans les autres villes françaises, hormis Marseille qui est très sale, est tout à fait différente. Bien que Paris dispose des moyens nécessaires pour que la ville soit propre, à travers ses effectifs et son administration, M. GOASGUEN constate que la ville reste sale. Une solution globale doit donc être trouvée.

M. WEILL reconnaît que la saleté est un sujet qui fait souvent l'objet de revendications. Il pense que la situation peut s'améliorer avec la création de la brigade contre les incivilités, car le 16<sup>e</sup> arrondissement disposera de plus d'effectifs et les équipes seront regroupées avec celles du 17<sup>e</sup> arrondissement pour mutualiser les moyens et être plus efficaces.

M. GOASGUEN ne souhaite pas ouvrir un débat au sujet de la propreté, mais estime que les Parisiens ne sont pas plus astreints à la propreté que les autres citoyens français. Selon lui, une ville qui n'est pas propre ne donne pas envie de la rendre propre. Avant de sanctionner les Parisiens, il conviendrait donc d'assurer la propreté de la ville.

Par ailleurs, M. GOASGUEN relève que Paris était plus propre 20 ans auparavant, avec moins de moyens alloués à la Propreté. D'après lui, les plans Vigipirate, entre autres, ont dégradé la situation.

Le projet de délibération 2017 DPE 21 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DFPE 27** Subventions de fonctionnement (1.381.970 euros), subvention d'équipement (297.238 euros) et avenants avec l'association U.D.A.F (9<sup>e</sup>) pour ses neuf établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE remercie les responsables des Conseils de quartier d'avoir accepté le financement du matériel qui a été fourni dans les différentes crèches de l'arrondissement. Les directrices de crèche ne sont pas exigeantes, mais elles ont chacune un montant d'investissement annuel qui ne suffit parfois pas. L'aide apportée par les Conseils de quartier permet d'améliorer le confort des plus petits. Dans le 16<sup>e</sup> établissement, deux établissements ont reçu une subvention :

- La halte-garderie du jardin du Ranelagh a reçu une subvention à hauteur de 64.497 euros ;
- La halte-garderie Saint-Honoré d'Eylau, auparavant gérée par l'association familiale catholique Saint-Honoré d'Eylau et reprise par l'U.D.A.F. en janvier 2017, a reçu une subvention de 344.281 euros.

Mme BOËLLE demande d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DFPE 27 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DASCO 16** Lycée municipal René Cassin (16<sup>e</sup>) – Dotation complémentaire de fonctionnement (2.350 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

Mme BRASSEUR note que dans la perspective du transfert de lycées à la Région Île-de-France, Paris demeure la collectivité de rattachement de 12 lycées municipaux d'enseignement professionnel. À ce titre, la Ville de Paris assure le financement et le fonctionnement de ces établissements en leur attribuant des subventions destinées à l'acquisition de mobilier et de matériel. Le lycée René Cassin, situé sur l'avenue de Versailles, est un lycée dit « municipal ». Une dotation supplémentaire de 2.350 euros est proposée afin de permettre l'accueil de 15 nouveaux élèves ne parlant pas français dans une unité pédagogique appelée UPEAA.

Mme BRASSEUR demande d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

M. LEGENDRE est heureux de l'attribution de cette subvention, car les élèves du lycée René Cassin aident très souvent la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement dans de nombreuses manifestations (ex. : l'arbre de Noël de la Mairie, le défilé de mode solidaire, etc.).

Le projet de délibération 2017 DASCO 16 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAE 100** Subvention (700 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Mozart pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (16<sup>e</sup>).

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2017 DAE 114** Subvention (5.000 euros) au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (16<sup>e</sup>).

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER dit que deux subventions sont proposées à des commerçants pour les illuminations réalisées dans le cadre des fêtes de fin d'année :

- Une subvention de 700 euros à l'association des commerçants de l'avenue Mozart ;
- Une subvention de 5.000 euros au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles.

M. REDLER regrette la diminution considérable, année après année, du montant des subventions accordées aux commerçants, mais invite toutefois les élus à émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DAE 100 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération 2017 DAE 114 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DU 98** Constitution d'une servitude à usage d'issue de secours sur la propriété communale 24 rue de Lübeck (16<sup>e</sup>).

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SAUVAGE rappelle que la société propriétaire du terrain situé au 22, rue de Lübeck, envisage de réaliser, en fond de parcelle, une école sur trois étages, avec un sous-sol et une terrasse végétalisée. L'accès se ferait par le porche du 22, rue de Lübeck, mais il est nécessaire de créer une issue de secours. La seule solution est de la faire déboucher au 24, rue de Lübeck, dont la Ville de Paris est propriétaire et qui est occupé par Paris Habitat, qui gère un immeuble de logements. Le prix estimé de cette servitude est de 225.000 euros. Les conditions de servitude ont été fixées par Paris Habitat. M. SAUVAGE propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

M. GOASGUEN trouve ce terrain très beau et se réjouit de la réalisation de ce projet.

Le projet de délibération 2017 DU 98 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DDCT 27** Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris.

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

Mme SEBBAH demande d'émettre un avis défavorable à la délibération 2017 DDCT 27, qui est surprenante à plusieurs titres.

Premièrement, à travers cette délibération, la Ville de Paris procède à un démantèlement des maisons des associations.

Deuxièmement, la mesure n'a pas été prise en concertation avec les élus du 16<sup>e</sup> arrondissement chargés de la vie associative.

Troisièmement, la mesure viserait à répondre aux attentes des associations, qui n'ont pourtant jamais formulé de telles demandes de modification d'organisation des maisons des associations auprès de Mme DORVALD ou de Mme SEBBAH. Elles sont satisfaites de leur fonctionnement actuel.

Quatrièmement, la Mairie de Paris souhaite prendre la tutelle du développement de la vie associative dans les arrondissements par la création d'un nouveau poste de directeur du développement de la vie associative et citoyenne, qui est un commissaire politique, sous l'autorité de la Mairie de Paris. Il serait à la tête des maisons des associations, des Conseils de quartier et de la démocratie participative.

M. GOASGUEN précise que la Maison des associations ne sera pas supprimée ; les maisons des associations du centre de Paris seront regroupées.

M. GOASGUEN considère que Mme SEBBAH a eu raison de souligner le caractère surprenant de cette délibération, qui n'a pas de point positif.

M. GOASGUEN note que des cadres A doivent être nommés. Même s'il conçoit que les cabinets ministériels aient désormais besoin de nommer des personnes, il ne comprend pas le rôle de ces cadres A dans les arrondissements, car mettre des associations sous tutelle est impossible, puisque les associations relèvent du droit privé. Or, la notion de tutelle est une notion administrative. Par ailleurs, le commissaire politique n'aura pas la possibilité d'allouer des subventions, qui doivent être votées par le Conseil d'arrondissement et par le Conseil de Paris.

Ces cadres A sont censés améliorer la vie associative dans les quartiers et leur travail s'ajoutera à celui effectué par le Maire d'arrondissement et ses adjoints. M. GOASGUEN espère donc que ses rapports avec le cadre A affecté au 16<sup>e</sup> arrondissement seront bons.

M. GOASGUEN souligne enfin que la Mairie d'arrondissement n'a pas été consultée sur un sujet qui touche à la vie associative de l'arrondissement.

Pour toutes ces raisons, M. GOASGUEN demande d'émettre un avis défavorable à ce projet de délibération.

M. LAURET réplique qu'une concertation, à laquelle ont notamment participé les agents des associations utilisatrices, les mairies d'arrondissement et les groupes politiques, a été organisée à partir de l'été 2016. Cette concertation s'est appuyée sur une enquête menée en 2014, auprès de 17.000 associations, par l'Observatoire de la vie associative, qui a montré que des évolutions étaient nécessaires.

Mme SEBBAH demande dans quelle mesure les agents ont été concertés.

M. GOASGUEN rétorque qu'aucune concertation n'a eu lieu.

M. LAURET explique que cette évolution vise à améliorer et à accroître le service rendu par les maisons des associations : outre les associations constituées, les associations en devenir, les juniors associations, les Conseils de quartier, les collectivités d'habitants et les Parisiens qui veulent obtenir la carte Citoyenne-Citoyen pourront s'inscrire pour bénéficier des services des maisons des associations. Les horaires d'ouverture seront élargis de 8 heures à 22 heures.

M. LAURET dit qu'un agent de cadre A aura pour mission d'épauler les mairies d'arrondissement dans leur action locale en faveur des associations et de la participation citoyenne. Il pilotera la coordination et l'animation des actions municipales des mairies d'arrondissement dans le domaine associatif.

M. LAURET croit comprendre que la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement pose la question de la hiérarchie et qu'elle semble craindre une dépossession du rôle de la Mairie d'arrondissement. Il la rassure : un rattachement à la DDCT est prévu.

M. GOASGUEN souligne que la tutelle est assurée par le DGS et non par la DDCT.

Pour M. LAURET, il n'y a pas de problème car le DGS de l'arrondissement aura la tutelle des associations.

M. GOASGUEN pense au contraire qu'on passe au-dessus du DGS avec ce projet de délibération. Il estime que la vision administrative de la vie associative est celle de la Ville de Paris et non celle de la Mairie d'arrondissement. M. GOASGUEN se demande comment pourront être dissociées, du point de vue administratif, les actions de la Ville de Paris, celles des services administratifs de l'arrondissement et celles de la Mairie d'arrondissement.

M. GOASGUEN, le problème de la vie associative est essentiellement budgétaire. Or le cadre A, qui dépend de la Direction, pourra difficilement avoir des subventions qui ne passeraient pas par la voie budgétaire de la Ville de Paris et de la Mairie d'arrondissement.

M. GOASGUEN regrette le manque de concertation sur ce projet, et comme il n'en voit pas l'utilité, il préfère voter contre.

M. LAURET répète que cette délibération vise à améliorer le service rendu par les maisons des associations. Si la coordination avec la Mairie d'arrondissement n'est pas suffisante à ce jour, elle doit bien sûr être renforcée.

M. GOASGUEN répète qu'il ne saisit pas le rôle de ce nouveau cadre A, car l'administration ne s'occupe pas du développement de la vie associative. Ce sont les élus qui la développent et qui demandent à l'administration de la soutenir.

M. GOASGUEN aimerait que des précisions sur ce projet de délibération soient apportées au Conseil de Paris.

M. HERVOUET DES FORGES est très inquiet, car ce projet de délibération lui fait penser à ce qu'a vécu la DJS, lorsque des personnels municipaux ont tenté de mettre la main sur les associations sportives du 16<sup>e</sup> arrondissement. M. HERVOUET DES FORGES pense que la Ville de Paris ne devrait pas se mêler de la vie des associations au-delà de l'aspect administratif.

M. WEILL relève avant tout l'élargissement de l'amplitude horaire et la conservation de la Maison des associations dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Le projet de délibération 2017 DDCT 27 mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

- **2017 DFA 23** Signature d'une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU précise que les mobiliers urbains d'information (MUI) sont des panneaux d'affichage. L'un est municipal et relaye les messages d'intérêt local ou général de la Ville auprès de la population, et l'autre est publicitaire, générateur de recettes pour l'exploitant.

M. GABORIAU énonce que les MUI sont actuellement confiés à la Somupi, filiale de JCDecaux, dans le cadre du contrat « Vélib' », marché public passé en 2007 et arrivant à expiration en 2017. La fourniture, l'entretien et l'exploitation des MUI sont ainsi couplés à l'entretien et la gestion du système de vélos en libre-service (VLS) Vélib' au sein d'un seul et même marché.

Dans l'optique du renouvellement du marché et de sa métropolisation, il a été décidé de dissocier la mise en place et l'exploitation du système de VLS et celle des MUI, l'association des deux prestations dans un seul et même contrat n'étant plus justifiée au regard des règles applicables aux marchés publics. Une plus grande lisibilité sera ainsi permise sur l'économie générale des deux contrats.

Le mode de gestion apparu comme étant le plus optimal est celui d'une concession de services pour l'entretien, la maintenance et l'exploitation de 1.630 MUI. La Ville de Paris ne participera pas au financement du service. Le concessionnaire assumera seul le risque d'exploitation du service.

Trois candidatures ont été reçues :

- Somupi ;
- Clear Channel ;
- Exterion Media.

Seule la société Somupi, titulaire sortant, filiale de JCDecaux à 66 % et du Groupe Publicis à 34 %, est parvenue à respecter le délai de réponse fixé à octobre 2016.

Le candidat propose d'implanter un parc de 1.630 MUI au format de 2 m<sup>2</sup>. Il y aura l'abandon des panneaux publicitaires de 8 m<sup>2</sup>. Les grands panneaux qui défigurent la ville ne seront plus présents. 15 % du parc supporteront un affichage numérique et un quart du parc comportera une face destinée à l'affichage de plans de quartier.

La durée de la concession est de 5 ans à partir du 20 novembre 2017. Le chiffre d'affaires minimum garanti est de 30 millions d'euros par an et le concessionnaire s'engage sur un taux de redevance sur le chiffre d'affaires de 53 % au-delà du chiffre d'affaires minimum garanti.

M. GABORIAU demande d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération, même s'il regrette que les mairies d'arrondissement n'aient pas été consultées pour proposer des espaces destinés à l'information locale. Malheureusement, les mairies d'arrondissement n'ont pas de panneaux pour faire de l'information locale dans le cadre de cette nouvelle convention.

M. LAURET dit que le service de M. Julien BARGETON et la Direction des Finances semblent heureux de ce résultat. Il précise que le mobilier qui aura été installé pourra être récupéré au bout de 5 ans, assurant ainsi une mise en concurrence qui n'avantagera pas l'entreprise sortante. M. LAURET ajoute que les panneaux seront éteints entre 1 heure et 6 heures du matin, permettant ainsi une diminution de la consommation électrique de 30 %.

Le projet de délibération 2017 DFA 23 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 667** Subventions (925.000 euros) et conventions avec 30 sociétés et 1 association.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU informe l'assemblée que la Ville de Paris propose d'accorder un soutien aux 31 établissements cinématographiques qui gèrent 37 salles de cinéma indépendantes, majoritairement classées « Art et Essai », à Paris. La situation concurrentielle dans certains quartiers parisiens rend l'accès aux films « Art et Essai » porteurs complexe. Le soutien aux salles indépendantes apparaît ainsi primordial pour soutenir la pérennité de leurs activités. Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, la Maire de Paris propose de signer 31 conventions avec les 31 établissements cinématographiques pour un montant de 925.000 euros. 80.000 euros seront attribués aux Écrans de Paris qui possèdent la salle de cinéma du 16<sup>e</sup> arrondissement *Le Majestic Passy*.

M. GABORIAU demande d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DAC 667 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 772** Avenant à la convention de mécénat passée avec l'Association Diocésaine de Paris pour l'opération de relevage de l'orgue de tribune de l'église Notre-Dame d'Auteuil (16<sup>e</sup>).

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU rappelle qu'à l'initiative de M. GOASGUEN, la Ville de Paris avait accepté le montage financier entre la Ville de Paris, la Mairie d'arrondissement et la souscription des paroissiens permettant la restauration des orgues de Notre-Dame d'Auteuil.

La présente délibération vise à prolonger cet accord pour solder un marché complémentaire qui permet d'élargir les possibilités de l'instrument, avec un coût supplémentaire de 60.000 euros, à partager à nouveau entre la Mairie de Paris et la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, en signant cet avenant à la convention de mécénat.

M. GABORIAU demande de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DAC 772 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 463** Subventions (19.400 euros) à dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

**M. Thierry MARTIN rapporteur.**

M. MARTIN souligne que la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) est très présente dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, la subvention demandée pour le Comité de la FNACA dirigé M. Daniel PERRISSOL est de 800 euros.

Le projet de délibération 2017 DAC 463 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

#### **Projets de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement**

- **2017 DEVE 1-G** Subventions (208 500 euros) et conventions avec 3 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la petite ceinture ferroviaire (13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DASCO 15-G** Collèges publics parisiens – Subventions d'équipement (1.692.650 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASES 39-G** Subvention (522.000 euros) relative au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes migrantes et réfugiées et de personnes et de familles démunies à Paris.

**M. Jacques LEGENDRE rapporteur.**

## Questions diverses

Vœu relatif au stade Jean-Bouin.

Concernant le vœu relatif au stade Jean-Bouin, M. GOASGUEN informe les élus que le 13 mars 2017 au matin, MM. Jacky LORENZETTI et Thomas SAVARE ont tenu une conférence de presse au cours de laquelle ils ont annoncé la fusion des deux clubs de rugby de première division : le Stade Français et le Racing-92. Ils ont expliqué que cette décision n'était pas anodine et avait longuement été réfléchi.

M. GOASGUEN peut comprendre cette décision, même s'il s'étonne que les deux derniers champions de France rencontrent de telles difficultés en fin de championnat. Le problème est que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement et la Mairie de Paris sont directement concernées en raison de la localisation du stade Jean-Bouin.

M. GOASGUEN rappelle que M. LORENZETTI, qui a construit l'Arena 92, d'une capacité de 30.000 places, se retrouvera, à l'issue de la fusion des deux clubs de rugby, à la tête de deux installations :

- L'Arena 92, qui appartient au privé et ne concerne pas la Mairie de Paris ;
- Le stade Jean-Bouin, qui est financé par les contribuables parisiens.

Or la Mairie de Paris n'a visiblement pas été associée à cette décision de fusion.

M. GOASGUEN rapporte les paroles de l'Adjoint à la Maire de Paris chargé du sport, M. Jean-François MARTINS : « Les éléments qui nous seront communiqués nous permettront d'étudier avec précision cette fusion. Une chose est certaine : la Ville de Paris veillera à défendre les intérêts des Parisiens. Nous serons particulièrement attentifs à assurer la soutenabilité et l'amortissement des investissements qui ont été réalisés par la collectivité au stade Jean-Bouin. Le concours et le soutien de la Ville de Paris au futur club, tant sur le plan financier que matériel, se posera également en des termes nouveaux. Enfin, nous attendons des assurances sur l'avenir des salariés du Stade Français Paris ».

M. GOASGUEN constate que la Mairie de Paris est dans l'obscurité la plus totale. La Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement souhaite obtenir des éclaircissements sur cette fusion.

Comme M. LORENZETTI est un homme d'affaires, M. GOASGUEN craint que tous les événements qui seront bénéficiaires, notamment les spectacles, se tiendront à l'Arena 92, et que ceux qui seront déficitaires se dérouleront au stade Jean-Bouin. M. GOASGUEN estime que seuls les 4 ou 5 matches de rugby les moins attractifs auront lieu au stade Jean-Bouin chaque année et que les plus juteux seront organisés à l'Arena-92.

Par conséquent, M. GOASGUEN pense que le stade Jean-Bouin va devenir la petite poche d'une opération financière qui bénéficierait entièrement à M. LORENZETTI. Or la Ville de Paris continuerait à payer les déficits et à gérer cette enceinte dédiée au rugby, car il existe une régie directe.

Des éclaircissements et des compensations financières sont donc nécessaires.

M. GOASGUEN demande que le vœu présenté soit voté à l'unanimité.

M. LAURET annonce que le PS, qui a appris cette décision en même temps que M. GOASGUEN, votera pour ce vœu. Néanmoins, M. LAURET souhaiterait modifier la formulation du vœu, car il est écrit « que le stade Jean-Bouin continue à être destiné au rugby », alors qu'il accueille d'autres sports tels que le football féminin.

M. GOASGUEN reconnaît que le stade Jean-Bouin accueille également du football, notamment avec le Red Star. Mais il désire insister sur le fait que le stade Jean-Bouin est véritablement le temple du rugby et n'est pas destiné à accueillir les hologrammes de Dalida ou de Johnny HALLIDAY.

M. WEILL demande si la formule peut être remplacée par « destiné principalement au rugby ».

M. GOASGUEN accepte cette proposition.

M. HERVOUET DES FORGES estime qu'une compensation sur les espaces sportifs perdus doit être prévue, au-delà de la compensation financière. Selon lui, le sport, notamment de proximité, doit être maintenu, voire développé, dans ce stade.

M. GOASGUEN considère que si cet espace est récupéré par les associations, les événements organisés doivent être sportifs.

D'après lui, la dérive facile serait d'y accueillir des spectacles de deuxième catégorie, car rentabiliser un événement dans une structure pouvant réunir 15.000 à 20.000 personnes est très compliqué.

M. GABORIAU demande s'il ne pourrait pas y avoir une intervention à ce sujet au Conseil de Paris, au vu du vote unanime de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement sur ce vœu.

M. GOASGUEN lui répond que le Conseil de Paris a également prévu de présenter ce vœu.

M. GOASGUEN souhaite que ce sujet devienne une question d'actualité, car il est très important, notamment à la veille des Jeux olympiques.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 19 h 15.